

Fiscalité: ne jamais s'endormir sur ses lauriers

Plusieurs scrutins cantonaux ou communaux, de même que le lancement d'une initiative populaire, mettent en évidence la nécessité de soigner non seulement l'imposition des entreprises mais aussi celle des personnes physiques.

Une tendance à la baisse dans plusieurs cantons

L'actualité fait la part belle au thème de la fiscalité, qui s'est invité dimanche dernier dans trois scrutins populaires. A Bienne, la population a refusé deux variantes de hausse d'impôts proposées par la gauche, qui visaient les entreprises mais aussi les personnes physiques. Dans le canton de Zurich, une augmentation des déductions relatives aux primes d'assurance-maladie a été approuvée, avec une diminution de recettes estimées à 45 millions de CHF pour le canton et autant pour les communes. A Bâle-Campagne, une nette majorité a validé une diminution de l'impôt sur la fortune, dont le taux maximal passera de 4,6 à 3,3 pour mille, avec une limite d'exonération montant de 75'000 à 90'000 CHF pour une personne seule et de 150'000 à 180'000 CHF pour les couples et les familles monoparentales; la diminution des recettes fiscales est chiffrée à 36,5 millions de CHF pour le canton et à 5,5 millions pour les communes. Cette dernière votation est remarquable, car la diminution d'un impôt qui ne touche qu'une minorité de la population mobilise rarement une majorité. En l'occurrence, cette réforme était proposée par le gouvernement cantonal lui-même, qui faisait valoir la nécessité de rendre le canton plus attractif en comparaison régionale.

Dans le canton de Vaud, alors que le gouvernement a inscrit dans son programme de

législature une volonté d'allègement de la fiscalité des personnes physiques à hauteur de 250 millions dans un délai de cinq ans, une initiative populaire vient d'être lancée par les principales organisations économiques pour revendiquer un effort plus prononcé, à savoir une diminution de la pression fiscale d'environ 430 millions par année – à mettre en relation avec les importants bénéfices structurels que l'Etat accumule depuis plus d'une décennie et qui dépassent en moyenne 600 millions de CHF par année.

L'initiative populaire vaudoise, tout comme la réforme menée à Bâle-Campagne, fonde son argumentation sur des comparaisons intercantionales, facilement accessibles à travers les calculateurs mis à disposition sur le site internet de l'Administration fédérale des contributions. Ces comparaisons montrent des différences parfois considérables, susceptibles de pousser certains contribuables à émigrer vers des cieux plus cléments.

Des comparaisons stimulantes

Le constat de ces différences doit agir comme un aiguillon sur les cantons insuffisamment compétitifs; on ne saurait en revanche y voir un argument en faveur d'une fiscalité uniforme, comme cela est parfois revendiqué. Au contraire, le maintien de la concurrence fiscale constitue une indispensable incitation à la modération et à l'efficacité. Certaines différences résultent

Impressum

Editeur:
Centre Patronal
Rédacteur responsable:
P.-G. Bieri

Publication hebdomadaire
Abonnement: 85 CHF

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatalonal.ch

Kapellenstrasse 14
3011 Bern
T +41 58 796 99 09
cpbern@centrepatalonal.ch

www.centrepatalonal.ch

Une bonne politique fiscale doit soumettre à l'impôt tous les revenus de toute la population, en y appliquant un taux modéré.

d'ailleurs de choix politiques délibérés, à l'instar de Genève qui se montre comparativement sévère à l'égard de ses contribuables les plus aisés et très bienveillant envers sa classe moyenne inférieure, peut-être en raison d'un coût de la vie élevé.

On est en droit de s'inquiéter, en revanche, lorsque toutes les catégories de contribuables se retrouvent imposées plus lourdement que dans d'autres cantons comparables – ce qui est le cas aujourd'hui dans le canton de Vaud, situation d'autant moins compréhensible que la bonne santé des finances publiques ne nécessite pas un tel effort des contribuables.

De bonnes raisons de soigner l'imposition des personnes physiques

Si l'on évoque l'attractivité qu'un canton peut exercer sur les entreprises étrangères, il vaut la peine de souligner que le niveau d'imposition des entreprises n'est qu'un élément parmi d'autres et que le traitement fiscal réservé aux personnes physiques, à savoir les dirigeants et les collaborateurs, joue aussi un rôle. Il faut par ailleurs insister sur le fait qu'un allègement du poids de la fiscalité peut représenter une politique publique intelligente en période d'inflation et de prix élevés, comme celle que nous traversons actuellement. Dans un même ordre d'idées, on se souvient qu'en 2020, lorsque la première vague de Covid ébranlait la tranquille prospérité de la Suisse, la première réaction des autorités zougaises avait été d'annoncer une diminution du coefficient fiscal. C'est une manière simple, rapide et efficace de

redonner davantage de pouvoir d'achat à la population, sans opérer de distinctions (potentiellement électoralistes) entre certaines catégories de contribuables.

On touche là au défaut rédhibitoire de certaines réformes qui se focalisent sur les déductions accordées à certains contribuables en fonction de telle ou telle situation qui les caractérise. La multiplication de ces déductions crée un système inutilement complexe et potentiellement injuste, où l'on répare les inégalités de traitement en rajoutant de nouvelles déductions et en finissant souvent par accroître le nombre des citoyens ne payant aucun impôt. Au contraire, une bonne politique fiscale se doit d'être simple et compréhensible, en soumettant à l'impôt tous les revenus de toute la population, et en y appliquant un taux modéré permettant de ne mettre personne en difficulté. Quant à la progressivité, sans aller jusqu'au principe de la «flat tax», elle devrait aussi rester mesurée – à l'opposé de ce qu'on constate par exemple avec l'impôt fédéral direct, toujours contestable à divers titres, et dont le taux monte en flèche dès que le revenu augmente.

Considérée dans son ensemble, la Suisse n'a pas à rougir du niveau de ses impôts; mais il reste néanmoins quelques marges d'amélioration.

Pierre-Gabriel Bieri

L'initiative populaire vaudoise:
www.baisse-impots.ch